

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, M. Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Madame Marianne HUREL, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE,

Absents ayant donné un pouvoir : M. Fabrice PELLETIER à Mme Magali BLANLUET, M. Philippe BAUMY à M. Gérard HUET, Mme Anne BOUQUIER à M. Bruno GUYARD, Mme Mariline BOUCLET à M. Hervé LHOMME,

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, M. Loïc CROCHET, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

A été nommé secrétaire : M. Jean-Philippe LECOINTE

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2026 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Renouvellement Concession :

Concession d'une durée de 30 ans – F 2-009 pour un montant de 117 Euros.

Concession d'une durée de 50 ans – F 2-013 pour un montant de 212 Euros.

➤Droit de préemption urbain :

Le Maire, par délégation du Conseil Municipal en date du 15 juin 2017, a décidé de ne pas préempter sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Février 2026

➤ Référence 02/2026

Non bâti – 20 Route de Nestin – ZT 233

➤ Référence 03/2026

Bâti sur terrain propre –149 Route de Vitry– ZK 21

PV 2026-02 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

➤Liste des engagements :

Tiers	Objet	Compte	Montant	Date
SOFI PROLIAN	REPLACEMENTS DE CYLINDRES - MAISON DES LOGES RESTAURANT SCOLAIRE ET PORTE DE BILLARD	60632	1 167,04 €	26/01/2026
BRAUN COUVERTURE	Bouchage trous couverture ancien EHPAD	615221	4 860,00 €	29/01/2026
HEXATEL	CABLAGE COMPLEMENTAIRE RESEAU EN RJ45 - POLE - MATERNELLE - MAISON DES LOGES - PISCINE	2185	5 880,00 €	29/01/2026
QUIETALIS	Réparation chambre froide boucherie	6156	4 057,61 €	02/02/2026
LACROIX	CHANGEMENT DE PLOTS SOLAIRES - ROUTE DE SAINT DENIS	60633	1 743,00 €	02/02/2026
EDF - DIV ENTRE	MARCHE ELECTRICITE APPROLYS 2026	60612	96 000,00 €	02/02/2026
EDF - DIV ENTRE	MARCHE GAZ APPROLYS 2026	60612	84 000,00 €	02/02/2026
PROMOSOFT	INSTALLATION DES BORNES WIFI SUITE FIBRE SUR LA COMMUNE	21831	5 636,40 €	03/02/2026
PROMOSOFT	MIGRATION DES POSTES SUR LE RESEAU FIBRE	21831	1 722,00 €	03/02/2026
PHILEAS TECH-01	Remplacement caméras piscine	6156	3 181,44 €	04/02/2026
PHILEAS TECH-01	Remplacement caméras HS salle des fêtes	6156	1 145,15 €	04/02/2026
CONCEPT SECURITE	Système d'alarme salle des fêtes	611	3 781,32 €	04/02/2026
BUREAU VERITAS	VERIFICATIONS INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX 2026	611	16 574,40 €	09/02/2026
NPH	DIVERS PRODUITS D'ENTRETIEN - BETTY	60631	1 120,44 €	11/02/2026
ATELIER LORIN	FOURNITURE ET POSE DE STORES COFFRES VERTICAUX - MAISON DES JEUNES	2188	4 692,00 €	11/02/2026
BUGGY BROUSSE	KIT CIRCUIT UGSEL SUR SOCLES CAOUTCHOUC - POLICE MUNICIPALE	60632	1 168,80 €	11/02/2026
	Total de la sélection		236 729,60 €	

2026-010 Subventions aux associations 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le travail de la Commission « Vie associative, communication, fêtes et cérémonies » du 29 janvier 2026,

Entendu l'exposé de Madame Christelle TESSIER, Conseillère municipale déléguée aux associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Fixe comme suit les subventions attribuées aux associations :

Associations	Fonctionnement	Exceptionnelle	Dotation	Pour	Contre	Abstention	Elus ne prenant pas part au vote
AFLC	0,00 €						
AJFR	0,00 €		3 993 €				
AMICALE POMPIERS	600,00 €			16	0	0	Mariline BOUCLET + Hervé LHOMME
APEM	700,00 €	1500,00 €		18			
ASS Patrimoine Pompier	500,00 €	1 000,00 €		18			
ASEP	1 100,00 €			18			
A.S Respirer	500 ,00 €			17			Marie COSTA
ATOUT VOIX	1 200,00 €			16			Frédéric MURA + Aurore YANG
BALLE A GRAIN	500,00 €			17			Christelle TESSIER

PV 2026-02 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Black Magic	0,00 €					
Boris et Bredas	0,00 €					
Ca danse a Fay	500,00 €	150,00 €		18		
Union des combattants Donnery	600,00 €	368,00 €		18		
CiFAL	0,00 €					
Club des Aînés	470,00 €			18		
Commune Libre	0,00 €					
Expression des loges	600,00 €			18		
ESLF	1 500,00 €	1 500,00 €		16		Christelle TESSIER + Vanessa CHABOURINE
Fay en Transition	650,00 €	375,00 €		16		Bruno GODET + Solène MENNECIER
Fay Jazz	0,00 €					
Fay Oxygène	400,00 €			16		Solène MENNECIER + Marie COSTA
Fay scrabble	0,00 €					
Fay'storique	500,00 €	713,00 €		17		Solène MENNECIER
Formes	0,00 €					
La perche Faycienne	0,00 €					
Le théâtre des loges	400,00 €			18		
Les cheveux d'or	350,00 €			16		Magali BLANLUET + Bruno GODET
L'île enchanté des Bambins						
Les Macafé's	250,00 €	250,00 €		18		
Mental Arts Magie	0,00 €					
Métissages	300,00 €			18		
Tout court	300,00 €			18		
US Basket	1 800,00 €			18		
US Billard	0,00 €					
US Gym Volontaire	0,00 €					

PV 2026-02 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

US Modern Jazz	1 000,00 €			16			Marianne HUREL + Solène MENNECIER
US Pétanque	600,00 €	585,00 €		18			
US Tennis	1 000,00 €			18			
USC FAY Union Sportive	0,00 €						
Vivre les échecs	500,00 €			18			
TOTAL	16 820,00 €	6 441,00 €	3 993 €				
Loiret Nature Environnement	200,00 €						
Collège	3 300,00 €						
Coopérative école élémentaire	2 971, 00 €						
Coopérative école maternelle	1 716,00 €						
TOTAL GENERAL	35 441,00 €						

2026-011 -Tarifs Fay'stival 2026

Monsieur Bruno GUYARD informe le conseil que le Fay'stival aura lieu du 28 au 31 mai 2026. On vous propose 3 spectacles payants dont 2 à la salle des fêtes et celui du dimanche sera à la piscine. On a augmenté le prix des entrées pour les adultes à 15 €. L'abonnement pour les 3 spectacles passent à 40 € et 27 € pour les tarifs réduits. L'augmentation se justifie parce que l'année dernière il y avait 4 spectacles et cette année il n'y a que 3 spectacles payants. Le tarif de 15 € reste raisonnable. C'est le même prix qu'une place de cinéma.

M. Bruno GUYARD présente les tarifs proposés pour le FAY'STIVAL 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les tarifs municipaux FAY'STIVAL ci-dessous :

Description	Prix (euros)
Gratuit Enfant < 13 ans	0 €
Tarif réduit 1 spectacle (13-18 ans + étudiants + demandeur d'emploi + titulaire d'une carte d'invalidité)	10 €
Tarif plein 1 spectacle	15 €
PASS Fay'stival complet 3 spectacles (13-18 ans + étudiants + demandeur d'emploi + titulaire d'une carte d'invalidité)	27 €
PASS Fay'stival complet (3 spectacles)	40 €

2026-012 -Avenant n°2 pour le curage, désamiantage et déplombage

Monsieur Frédéric MURA explique que tout a été mis à blanc et à plat et lors de ces travaux. Ils ont trouvé de l'amiante sur un plancher qui n'avait pas été repéré au départ. Nous n'avons pas choisi de le faire, mais on aurait pu faire des travaux d'encapsulage. Mais la zone se trouve dans la future zone des dentistes. Il va forcément y avoir des travaux de percements ce qui impliquait des procédures très lourdes à respecter. Nous avons un dentiste qui s'est engagé dans la future maison de santé. Nous souhaitons que tout soit simple pour son installation et celle de ses futurs collègues.

Madame Solène MENNECIER se renseigne sur la surface.

Monsieur Frédéric MURA l'informe qu'il y environ 85 m² et que le désamiantage représente 6 000 €.

Madame Solène MENNECIER ajoute que les protocoles en 10 ans ont été complexifiés.

Vu le Code des marchés publics,

Considérant l'analyse et la proposition de la commission d'appel d'offres du 10 février 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'avenant n°2 pour le curage, le désamiantage et le déplombage de l'ancien EHPAD, représentant une plus-value de 21 201.10 € HT soit 25 441.32 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cet avenant.

2026-013 - Avenant n°2 pour les travaux de réfection du chemin des Bourrassières

Monsieur Frédéric MURA explique que le fond de forme de départ fait pour la première partie n'était pas de bonne qualité. Il faut aussi rajouter un puisard.

Vu le Code des marchés publics,

Considérant l'analyse et la proposition de la commission d'appel d'offres du 10 février 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'avenant n°2 pour les travaux de réfection du chemin des Bourrassières pour le lot n°1 : voirie, représentant une plus-value de 2 948.50 € HT soit 3 538.20 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cet avenant.

2026-014 – Dossier de consultation pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide

Madame Magali BLANLUET informe qu'on relance le marché comme tous les deux ans via une procédure formalisée. Le marché court jusqu'au 31 août 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que le marché « la fourniture, le conditionnement et la livraison de repas en liaison froide pour les scolaires et l'accueil de loisirs sans hébergement » arrive à échéance le 31 août 2026 et la nécessité de le renouveler,

Considérant que le montant est inférieur aux seuils de procédure formalisée pour ce marché de fournitures et services conformément au principe de computation des seuils, il convient donc de passer le marché selon la procédure adaptée,

Entendu l'exposé de Madame Magali BLANLUET, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le marché « la fourniture, le conditionnement et la livraison de repas en liaison froide pour les scolaires et l'accueil de loisirs sans hébergement » ;

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la consultation du marché.

2026-015 – Modification des indemnités des élus

Monsieur Frédéric MURA informe qu'une loi est passée pour le statut des élus, et que les indemnités sont revalorisées sur les %.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 21213-24-1,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire, aux adjoints, et aux conseillers délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 58,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de 1er adjoint au maire, à 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire, à 20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller délégué, à 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Depuis le 01/01/2024, cet IBTFP est de 1027 points, correspondant à l'indice majoré 835 (soit 4 110,52 € mensuel).

Nom et Prénom	Fonction	IB terminal	%	Brut mensuel
MURA Frédéric	Maire	1027	58,3	2 396,44 €
HUET Gérard	1er adjoint	1027	22	904,31 €
BLANLUET Magali	2ème adjointe	1027	20	822,10 €

PV 2026-02 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

PELLETIER Fabrice	3ème adjoint	1027	20	822,10 €
GUYARD Bruno	4ème adjoint	1027	20	822,10 €
YANG Aurore	5ème adjointe	1027	20	822,10 €
BAUMY Philippe	6ème adjoint	1027	20	822,10 €
HUREL Marianne	7ème adjointe	1027	20	822,10 €
BOUQUIER Anne	Conseillère déléguée	1027	10	411,05 €
TESSIER Christelle	Conseillère déléguée	1027	10	411,05 €

INFORMATIONS

Les analyses d'eau sont toutes conformes.

Monsieur Frédéric MURA : L'association SOS Calvaires réhabilite les calvaires, oratoires et chapelles. Ils sont venus sur Donnery pour réhabiliter la croix et ils sont passés sur Fay aux Loges pour voir s'il y avait des travaux à faire sur la commune. Ces personnes interviennent bénévolement et ne demande rien. Mais nous allons essayer de demander une aide au Conseil d'Administration du Crédit Agricole. Il y a une croix chez la famille LEEMPUT et un ou deux croix aux service techniques. Nous aurons à payer les produits utilisés pour le nettoyage.

Madame Magali BLANLUET : nous avons vécu un bel évènement ce matin avec l'inauguration de l'extension de la MALO. Quand j'entends les animateurs, je suis très contente. C'est un bel outil. Il y avait le président de la CAF qui a financé 60% du projet.

Monsieur Frédéric MURA : Ils ont financé 60% alors que le projet n'était pas fléché. Merci à Madame DOMANGE.

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera :

- Jeudi 5 mars 2026 à 20 heures, Salle du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h.

Le Maire,

Frédéric MURA.

